

Apprentissage : des mesures qui vont dans le bon sens

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) se félicite des mesures de simplification concernant l'emploi des apprentis, présentées par Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la Simplification, jeudi 30 octobre dernier.

Didier Riou, président de l'UNICEM, se félicite que « *le gouvernement prenne enfin la mesure des enjeux* » alors que le nombre d'apprentis ne cesse de baisser. Les centres de formation de l'UNICEM ont en effet enregistré une baisse de 7% de leurs effectifs d'apprentis depuis 2012. Pour certaines formations, les dispositions existantes sont dissuasives pour le recrutement de jeunes, notamment en taille de pierre, dont les effectifs se sont effondrés dans 2 centres de formation pour apprentis (CFA) sur 3. Cette évolution est d'autant plus préoccupante pour les professionnels, que plus de 20 000 emplois locaux non-délocalisables seront à pourvoir dans les 5 ans à venir, dans la seule industrie des granulats.

Dans un contexte où l'attente de simplification est forte, l'UNICEM accueille favorablement la révision des réglementations existantes (travail en hauteur et « travaux sur machines dangereuses ») qui va permettre à l'apprenti mineur de se former en situation réelle, en toute sécurité. Ce nouveau dispositif, effectif à partir de 2015, devrait contribuer à redynamiser l'apprentissage auprès des jeunes, mais également auprès des entreprises qui hésitent à les recruter du fait des limites et interdictions posées jusqu'à présent par le Code du travail.

Reste que, pour l'UNICEM, les mesures annoncées la semaine dernière ne seront pas suffisantes pour relancer l'apprentissage, si elles ne se traduisent pas dans les faits par une simplification effective des démarches administratives qui repose sur la nécessaire confiance entre les pouvoirs publics et les entreprises, et le sens des responsabilités de chacun des acteurs.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr